

Grille tarifaire 2026-2027

Tarif pour les familles des communes de Blacé, Saint Julien et Salles Arbussonnas								
Quotient familial		QF<500	501<QF<800	801<QF<1100	1100<QF<1500	1500<QF<1800	1801<QF<2000	QF>2000
Mercredis	Journée	19 €	20 €	21 €	22 €	23 €	24 €	25 €
Familles nombreuses *-10%		QF<500	501<QF<800	801<QF<1100	1100<QF<1500	1500<QF<1800	1801<QF<2000	>2000
Mercredis	Journée	17,10 €	18,00 €	18,90 €	19,80 €	20,70 €	21,60 €	22,50 €
Tarif pour les familles des autres communes								
Quotient familial		QF<500	501<QF<800	801<QF<1100	1100<QF<1500	1500<QF<1800	1801<QF<2000	QF>2000
Mercredis	Journée	25 €	26 €	27 €	28 €	29 €	30 €	31 €
Familles nombreuses *-10%		QF<500	501<QF<800	801<QF<1100	1100<QF<1500	1500<QF<1800	1801<QF<2000	>2000
Mercredis	Journée	22,50 €	23,40 €	24,30 €	25,20 €	26,10 €	27,00 €	27,90 €

* = tarif par enfant

Conditions d'application des tarifs :

Les tarifs du centre de loisirs sont déterminés en fonction de votre Quotient Familial (QF), calculé par la CAF. Ce quotient est disponible sur l'attestation téléchargeable depuis votre espace personnel CAF. Ce document devra être fourni au moment de l'inscription.

Conformément au règlement intérieur de l'association, les inscriptions pendant les vacances scolaires s'effectuent uniquement à la semaine complète, du lundi au vendredi. Toute journée d'absence reste due et sera facturée, sauf en cas de situation exceptionnelle dûment justifiée (notamment en cas de maladie).

Lorsqu'un jour férié intervient au cours d'une semaine d'inscription (par exemple le 14 juillet), celui-ci n'est pas facturé. Le tarif de la semaine concernée est alors ajusté au prorata.

Une réduction de 10 % est accordée aux familles nombreuses, à partir de trois enfants inscrits au centre de loisirs sur une même période.

Les repas (déjeuner et goûter) sont compris dans le tarif indiqué.

Les communes de Blacé, Saint-Julien et Salles-Arbussonnas apportant leur soutien financier à la structure, des tarifs préférentiels sont appliqués aux familles résidant sur ces communes.

Pour les familles résidant hors de ces communes, une tarification spécifique est également prévue.